

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 19 novembre 2020

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 9
Votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Claire BOMBRUN, Philippe BOUNIARD, Tiphaine FARGIER, Jean Charles GONIEAUX, M. Pierre LAULAGNET, Catherine LEYNON Jérôme MERCOYROL, Bernard PUEYO ; Carole THOMAS

Excusés : Sophie ALLEOUD (donne procuration à Claire BOMBRUN), Philippe EUVRARD (donne procuration à Bernard PUEYO), Simone GUICHARD (donne procuration à Philippe BOUNIARD), Agnès GUIGON (donne procuration à Pierre LAULAGNET), Yves LAMOINE (donne procuration à Jérôme MERCOYROL),

Absents : Michel PREVOST

Mme Tiphaine FARGIER a été élu secrétaire.

Objet : Déroulement de la séance du Conseil Municipal du 26/11/2020 sans public.

VU la pandémie de coronavirus,

.../...

VU l'état urgence sanitaire,

VU le décret n° 2020-1310 du 29.10.2020 précisant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

COMPTE TENU du reconfinement de la population depuis le 30.10.2020.

COMPTE TENU qu'il convient de faire respecter des consignes sanitaires très strictes pour ralentir la propagation du virus.

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** que la séance du conseil municipal de ce soir se déroule sans public en raison de la pandémie de covid-19.
- **PRÉCISE** que la réunion est, comme tous les conseils municipaux, enregistré et que l'enregistrement audio sera disponible à postériori sur le site internet de la Commune.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 26 novembre 2020.

POUR COPIE CONFORME,
Alba la Romaine, le 27 novembre 2020.
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

30 NOV. 2020

.../...